



Vente appartement acheté dans le cadre de la loi de Robien

Par **Aurilene**, le **28/04/2019** à **20:37**

Bonjour

Nous venons de vendre un appartement 76 000€ que nous avons acheté 144 000 € en 2007 dans le cadre de la loi de Robien

Nous avons encore 80000€ à rembourser à la banque et tous les mois nous avons dû déboursé entre 300 et 700€ car le loyer était loin de couvrir le prêt

Je ne retrouve pas le promoteur qui nous a vendu cet appartement

Quels sont mes recours ?

Merci pour votre aide

Par **Visiteur**, le **28/04/2019** à **20:56**

Bonjour

Vous vendez 76.000€, vous devez 80.000€, soit 156.000€, PLUS que le prix d'achat après 12 ans

L'investissement a été catastrophique, d'une part, mais je pense que vous aviez été bien mal conseillé au niveau du crédit .

Comment cela s'explique-t-il ?

Vous n'avez aucun recours contre le constructeur/promoteur.

Avez vous fait examiner le contrat de 'prêt' par un spécialiste ?